



CONSEIL DÉPARTEMENTAL BOUCHES-DU-RHÔNE

# Assemblée Générale du 9 janvier 2024

## Une Assemblée Générale incontournable, un agenda à retenir !

### DGAS

**P**lus de 70 professionnels étaient présents lors de cette Assemblée Générale de rentrée 2024 dont l'ordre du jour portait sur la nécessaire revalorisation des montants socles de la filière médico-sociale mais aussi sur les difficultés rencontrées au quotidien dans l'exercice des missions de prévention sociale ou de protection de l'enfance.

Pour rappel : Le 7 novembre dernier le Conseil Départemental, dans une volonté d'équité entre les différentes filières, a acté la revalorisation des montants socles de la filière administrative à la hauteur de celle de la filière technique.

**Ainsi, par exemple, à l'horizon 2026 le montant socle accordé à un attaché territorial classé en AG5 atteindra 1 250 € par mois, 1 500 pour un AG 4. Le montant socle accordé à un rédacteur classé en BG 3 passera lui aussi de 420 € à 600 € à l'horizon 2026 et le rédacteur BG 2 passera de 533 à 700 €.**

Seule la catégorie C (adjoints administratifs) demeure la grande oubliée de ces dispositions pourtant prometteuses prises par la collectivité et qui actent seulement une augmentation de 70 € brut sans perspective d'évolution.

**Au regard de ces décisions qui impacteront la filière administrative dès janvier 2024 et des montants socles en cours dans la filière médico-sociale, il est évidemment nécessaire que la collectivité programme dans les meilleurs délais la mise à niveau de l'IFSE socle de tous les professionnels.**

Nous rappelons qu'une assistante de service social ou EJE positionnée en AG5 perçoit aujourd'hui une IFSE socle de 480 €, un conseiller socio-éducatif

classé en AG4 de 620 €, un infirmier de 600 €, une sage-femme de 750 € alors que demain nos collègues de la filière auront tous des montants socles supérieurs à ceux des cadres A ou B médico-sociaux.

### L'Assemblée Générale a décidé, au regard de ces éléments :

► de réinterpeller la DRH et la DGS car des courriers leur avaient déjà été adressés par nos organisations syndicales en fin d'année dernière ; de plus, la CGT et la FSU évoqueront cette question lors de la rencontre avec Madame la Présidente qui se tiendra le 16 janvier prochain.

► d'acter la mise en place d'un calendrier d'Assemblées Générales spécifiques pour le 25 janvier en visio (un lien vous sera envoyé dans les meilleurs délais), pour le mardi 6 février en présentiel et pour le mardi 12 mars en présentiel.

Si cette question a occupé une large partie de l'AG, cette dernière a laissé néanmoins la place à l'évocation de la situation en prévention sociale et à l'enfance famille. Ainsi, les personnels ont pu dénoncer les conditions d'exercice en protection de l'enfance comme en prévention sociale : 115 saturé, publics en détresse de plus en plus nombreux, les conséquences futures de la loi immigration, la question des AED, de la saturation des mesures AEMO, des dérives managériales, des visites médiatisées. Cela nous a amenés à décider de solliciter dans les meilleurs délais un rendez-vous avec Madame la Chargée de mission protection de l'enfance, à finaliser le travail élaboré en groupe il y a 2 ans et à programmer une grande journée protection de l'enfance.

### Retrouvons-nous le 25 janvier 2024 en en AG en visio puis le 6 février prochain en présentiel.

Les agents de la DGAS savent aussi s'organiser avec la CGT et la FSU pour gagner la bataille des conditions de travail et de la reconnaissance d'un régime indemnitaire à la hauteur des autres professionnels.

*Une heure d'information syndicale sera déposée pour le 25 janvier 2023 / visio et 3 heures pour l'AG du 6 février 2024.*